



**N° 5**

**30 juillet**

**2018**

**Sommaire :**

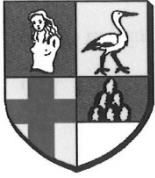
- N°2018-5-058      ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2018
- N°2018-5-059      VENTE PARCELLES DU LOTISSEMENT – ATTRIBUTIONS INDIVIDUELLES
- N°2018-5-060      LOTISSEMENT BIRKENWALD – ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX
- N°2018-5-061      TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATIONS
- N°2018-5-062      FIXATION DES DROITS ET TARIFS – MISE A DISPOSITION LOCAL POUR ACTIVITE DE YOGA

Département  
du BAS-RHIN

COMMUNE de DUTTLENHEIM

Arrondissement  
de MOLSHEIM

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal



Séance du 30 juillet 2018 – Séance ordinaire  
Convocation du 23 juillet 2018  
Sous la présidence de M. Jean-Luc RUCH, Maire

Présents : Mmes & MM. les Adjointes

WEBER Jean-Marc - SPIELMANN Florence - BUREL Christophe –WENGER  
Bernadette - WEICKERT Jean-Luc

Nombre des  
conseillers  
élus :  
23

Mmes & MM. les Conseillers Municipaux :

Conseillers en  
fonction :  
23

BLEGER Anne - HUBER Cathie -DENNY Nathalie - HANSER Eddie - HELFER  
Valérie - ROUYER Christophe - SCHILLINGER Marion - GEISTEL Anne - DENISTY  
Alexandre

Conseillers  
présents:  
15

Procurations : M. TESTEVIDE Jean-Louis a donné pouvoir à M. DENISTY Alexandre  
M. BUCHMANN Philippe a donné pouvoir à M. WEBER Jean-Marc

Absents excusés : Mme KESSLER Johanna

Conseillers  
présents ou  
représentés  
17

Absents non excusés : GOEPP Christian - KNEY Chantal - FENGER-HOFFMANN Sylvia -  
SCHAEFFER Thomas - ARBOGAST Christelle

Le Maire constate que le quorum est atteint à l'ouverture de la séance, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

**N°2018-5-058**      **ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2018**

VOTE A MAIN LEVEE

1 ABSENTION (*HUBER Cathie*)  
16 POUR  
0 CONTRE

-----  
**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-23 et R 2121-9 ;

**Vu** l'article 14 du Règlement Intérieur ;

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

le procès-verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 2 juillet 2018.

**N°2018-5-059**      **VENTE PARCELLES DU LOTISSEMENT – ATTRIBUTION INDIVIDUELLES****VOTE A MAIN LEVEE :**

0 ABSENTION  
 17 POUR  
 0 CONTRE

-----  
**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- Vu** la délibération du Conseil Municipal n°2015-7-081 du 2 novembre 2015 portant autorisation de dépôt du permis d'aménager et du dossier loi sur l'eau ;
- Vu** le permis d'aménager PA 067 112 15 R0002 du lotissement le Birkenwald signé le 4 juillet 2016 ;
- Vu** la délibération du Conseil Municipal n°2018-1-010 du 19 février 2018 portant avis sur l'enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la commune de Duttlenheim pour le projet de réalisation du lotissement communal « Birkenwald » ;
- Vu** l'arrêté préfectorale du 3 mai 2018 portant autorisation environnementale au titre des articles L. 181-1 et suivants du Code de l'Environnement, en application de l'ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017 ;
- Vu** la délibération du Conseil Municipal n°2018-4-049 du 2 juillet 2018 portant attribution de 27 parcelles de terrains dans le lotissement le Birkenwald

**Considérant** les rendez-vous individuel en mairie ayant permis aux candidats de retenir un lot de terrain de construction ;

Après en avoir délibéré,

**1° PREND ACTE**

des demandes de réservations de lots suivantes, qui ont été déposés en mairie :

	Coordonnées des acquéreurs	N° du lot	Superficie (en are)	Prix total
28	M et Mme EL KHAYAMI 5a rue des Perdreaux 67120 DUTTLENHEIM	49	5,573	111 460,00 €
29	M. MERTZ Florian Mme LUCK Jennifer 5a rue des Perdreaux	45	5,389	107 780,00 €
30	M. DECK Florent 12 rue Albert Schweitzer 67120 DUTTLENHEIM	46	5,468	109 360,00 €
31	M. KUCHLY Jean-Charles Mme FELTZ Lydia 20 rue du Gal de Gaulle 67120 DUTTLENHEIM	21	5,265	105 300,00 €
32	M et Mme VUJASKOVIC 2 rue d'Innenheim 67120 DUTTLENHEIM	47	4,648	92 960,00 €
34	M et Mme BUISINE 57 rue du Rivage 67540 OSTWALD	31	4,789	95 780,00 €
35	M. KIEHL Jean-Pierre Mme KIRRMANN Nadine 9 rue des Vignes 67370 WIWERSHEIM	19	5,908	118 160,00 €

	Coordonnées des acquéreurs	N° du lot	Superficie (en are)	Prix total
36	M et Mme MEYER Jean-Philippe 32 rue du Gal de Gaulle 67880 INNENHEIM	35	4,76	95 200,00 €

### 2° CHARGE

l'étude de Maître PRUVOST-ZINI, notaires à MOLSHEIM (67120) de l'établissement des actes notariés.

### 3° PRECISE

que le montant définitif de chaque lot sera déterminé après réalisation de la viabilisation du lotissement et relevé d'arpentage, par application du tarif de 20 000 € TTC de l'are à la surface réelle de chaque lot.

## **N°2018-5-060      LOTISSEMENT BIRKENWALD – ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX**

### VOTE A MAIN LEVEE

0 ABSENTION  
17 POUR  
0 CONTRE

-----  
**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L. 2122-22-4 ;
- Vu** le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 26 et 28 ;
- Vu** la délibération n°2014-3-007 du 7 avril 2014 portant mise en œuvre des délégations du Conseil Municipal au Maire – application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales ;
- Vu** les rapports d'analyse des offres ;
- Vu** les crédits inscrits au budget 2018 ;
- Vu** le procès-verbal d'ouverture des plis du groupe de travail de la commande publique du 12 juillet 2018 ;
- Vu** le procès-verbal de proposition d'attribution du groupe de travail de la commande publique du 30 juillet 2018 ainsi que les explications techniques apportées en séance ;

Après en avoir délibéré,

### 1° DECIDE

de retenir, conformément au règlement de consultation, l'offre économique et techniquement la mieux disante concernant l'attribution des lots de l'opération « Aménagement lotissement Birkenwald ».

- Lot 1 : Voirie & réseaux  
Entreprise EUROVIA 67120 MOLSHEIM  
Montant du marché HT : 1 343 894.50 €
- Lot 2 : Réseaux secs :  
Entreprise SOBECA 67330 IMBSHEIM  
Montant du marché HT : 215 858 €
- Lot 3 : Espaces Verts - Plantations :  
Entreprise ID VERDE 67810 HOLTZHEIM  
Montant du marché HT : 98 834,93 €

**2° PRECISE**

que le montant total hors taxe ainsi attribué est de 1 658 587,43 €.

**3° AUTORISE**

Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à ces marchés.

---

**N°2018-5-061      TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATIONS****VOTE A MAIN LEVEE**

0 ABSENTION  
17 POUR  
0 CONTRE

-----  
**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu** la loi n°83/634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** la loi n°83-54 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3,1 ;
- Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 79 et 80 ;
- Vu** le décret n°85-1229 du 20 novembre 1985 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;
- Vu** le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relatif aux agents non titulaires ;
- Vu** le décret n°91-298 du 20/03/1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet ;
- Vu** le décret n°2012-924 du 30/07/2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;
- Vu** la délibération du Conseil Municipal n°2018-2-024 du 9 avril 2018 approuvant le tableau des effectifs du budget primitif 2018,
- Vu** la délibération du Conseil Municipal n°2018-4-052 du 2 juillet 2018 modifiant le tableau des effectifs,
- Considérant** qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération n° 2018-4-052 du 2 juillet 2018,

Après en avoir délibéré,

**1° DECIDE**

- de supprimer un poste d'adjoint technique à 9h créé pour la période du 3 septembre jusqu'au 21 octobre 2018,
- de créer un poste d'adjoint territorial d'animation à 11h à compter du 3 septembre jusqu'au 21 octobre 2018,

**2° PRECISE**

que les crédits budgétaires sont prévus au budget primitif 2018.

**N°2018-5-062      FIXATION DES DROITS ET TARIFS – MISE A DISPOSITION LOCAL POUR ACTIVITE DE YOGA****VOTE A MAIN LEVEE**

0 ABSENTION  
17 POUR  
0 CONTRE

-----  
**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** que suite au déménagement de l'école maternelle Tomi Ungerer, les anciens locaux ne peuvent plus être mis à disposition des associations pour y exercer des activités ludiques ou sportives et qu'il convient donc de définir les modalités de mise à disposition de nouveaux locaux ;

**Considérant** que pour la pratique du Yoga, la salle Landsperg du Foyer Culturel pourrait être attribuée à l'association "Prana'rt de Vivre", aux conditions suivantes :

- tous les lundis de 17h30 à 20h15 durant les périodes scolaires,
- respecter la propreté des lieux et retrait de tout équipement ou matériel en fin de cours,
- contrat signé pour une durée de 1 an à compter du 01/09/2018, avec reconduction tacite,
- redevance annuelle de 350 euros,

**1° DECIDE**

de mettre à disposition de l'association "Prana'rt de Vivre" la salle Landsperg du foyer culturel aux conditions mentionnées ci-dessus.

**2° AUTORISE**

le maire ou son adjoint délégué à signer le contrat d'occupation du domaine public

---

☞ Questions orales :

- Information sur la parution et la préparation du Duttlenheim Info de juillet 2018 : réponse Jean-Luc RUCH
- Dossier projet Résidence Séniors : réponse Jean-Luc RUCH